

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Communauté de l'Agglomération Dijonnaise – Rapport d'activités et compte administratif 2005 – Information du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

En application de ces dispositions, le rapport d'activités et le compte administratif 2005 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise m'ont été remis.

Le rapport met en exergue une année 2005 constitutive d'une étape importante de la Communauté d'Agglomération. Le Grand Dijon a, en effet, poursuivi, avec succès, la réalisation de ses grands objectifs en concrétisant trois engagements forts :

- rendre le territoire attractif, propice au développement du tissu économique, créateur d'emplois (aménagement et commercialisation de zones d'activités) et offrant une diversité d'activités culturelles et sportives au travers d'équipements publics de qualité (inauguration du Zénith, étude sur la piscine olympique),

- mieux vivre ensemble, grâce à la rénovation urbaine des quartiers et au soutien des opérations d'habitat avec la nouvelle délégation des aides à la pierre mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2006,

- porter un regard sur l'avenir avec le diagnostic engagé par le schéma de cohérence territoriale du dijonnais ainsi que les réflexions menées sur les nouvelles politiques publiques à inscrire dans le contrat de plan Etat-Région pour la période 2007 – 2013.

Autant d'actions qui attestent de la détermination des élus à bâtir, dans les communes et les quartiers, une agglomération plus agréable et plus dynamique pour améliorer le cadre de vie de chacun et accroître l'attractivité et le développement du Grand Dijon.

Le rapport d'activités 2005 traduit cette volonté. Il comporte une présentation des activités de la Communauté regroupées, outre la direction générale, en quatre pôles :

- urbanisme et aménagement urbain,
- développement durable, environnement, attractivité,
- politique de la ville,
- ressources.

Les têtes de chapitres sont reprises en annexe.

En ce qui concerne le compte administratif 2005, les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 198 387 984, 30 €, les recettes réelles de l'exercice à 199 240 104,26 € , soit un solde excédentaire sur l'exercice de 852 119,86 €.

Les principales recettes sont la taxe professionnelle (70,6 M€), les dotations de fonctionnement de l'Etat (36,8 M€), le versement « transport » (23,6 M€), l'emprunt (29,2 M€) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (14,9 M€).

Pour ce qui est des dépenses, 64,4 M€, soit 42,5 % du budget de fonctionnement, sont versés aux communes membres du Grand Dijon sous la forme de deux dotations : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, correspondant au montant de taxe professionnelle perçue par les communes en 1999, avant le passage à la taxe professionnelle unique, et la dotation de solidarité communautaire, correspondant à un système de répartition et de péréquation entre les communes membres.

Les autres principaux postes de dépenses concernent le secteur des transports publics urbains (36,3 M€ soit 23,9 % du budget de fonctionnement) et celui de la collecte et du traitement des déchets (20,6 M€ soit 13,6 % du budget de fonctionnement).

Les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions foncières, acquisitions de matériels - etc.) se sont élevées à 35,5 M€, le Grand Dijon accroissant à nouveau son effort d'investissement (20,1 M€ en 2004 et 15,6 M€ en 2003).

Les principales opérations ont été les suivantes :

- construction du Zénith : 16,9 M €
- acquisition d'autobus au GNV : 4,8 M €
- installation d'un groupe turbo-alternateur à l'usine d'incinération : 4,2 M €
- travaux de réhabilitation de l'ancien site « Seita » : 2,4 M €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT